

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 738

25 juillet 2005

### SOMMAIRE

A & T Finance S.A., Luxembourg . . . . .	35405	Goldex S.A., Luxembourg . . . . .	35416
Assor (Lux) S.A., Senningerberg . . . . .	35422	Goldex S.A., Luxembourg . . . . .	35417
Assor (Lux) S.A., Senningerberg . . . . .	35424	Grand-Ducal Trading, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35394
Athena International S.A., Luxembourg . . . . .	35396	Hammerhead Productions S.A., Luxembourg . . . . .	35415
Atout Immo S.A., Luxembourg . . . . .	35416	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	35380
Aut, S.à r.l., Hesperange . . . . .	35410	Leggett & Platt Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35401
BG Re S.A., Luxembourg . . . . .	35404	Limpertsberg Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	35413
Bridgepoint Europe II Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35396	LLWI & B S.A., Luxembourg . . . . .	35414
Bridgepoint Europe II Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35400	Lumenis Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35407
Bridgepoint Europe II Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35419	Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Senningerberg . . . . .	35395
CMP, Creative Marketing et Promotion, S.à r.l., Bereldange . . . . .	35378	Maison Ternes-Paulus, S.à r.l., Merttert . . . . .	35410
CMP, Creative Marketing et Promotion, S.à r.l., Bereldange . . . . .	35379	Modernac S.A., Luxembourg . . . . .	35404
Comindus S.A., Luxembourg . . . . .	35380	NBK Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	35394
Compagnia Atlantica Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35413	Netfin.Com Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35410
EFEX S.A., Luxembourg . . . . .	35413	Pilgrim's Pride Luxembourg Funding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35390
EFEX S.A., Luxembourg . . . . .	35414	PLM Reinsurance S.A., Luxembourg . . . . .	35407
Electronic Media Graphic International S.A., Luxembourg . . . . .	35405	Primerose, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35407
Electronic Media Graphic International S.A., Luxembourg . . . . .	35405	Realest Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	35389
Electronic Media Graphic International S.A., Luxembourg . . . . .	35405	Realest Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	35389
(Les) Eoliennes S.A., Luxembourg . . . . .	35422	Realest Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	35389
Est-Etudes Luxembourg, S.à r.l., Bettembourg . . . . .	35414	Realest Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	35389
eBRC, e-Business & Resilience Centre S.A., Luxembourg . . . . .	35395	RMF Euro CDO S.A., Luxembourg . . . . .	35404
eBRC, e-Business & Resilience Centre S.A., Luxembourg . . . . .	35396	Swynford S.A., Luxembourg . . . . .	35422
F.I.P. S.A., Finance Investissement Participations, Luxembourg . . . . .	35422	Tembec Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35406
Financial Development S.A., Luxembourg . . . . .	35415	VB Participations S.A., Luxembourg . . . . .	35416
Financial Development S.A., Luxembourg . . . . .	35415	Venus Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35396
		Venus International S.A., Luxembourg . . . . .	35404
		Verwaltungsgesellschaft Val Ste Croix S.A., Luxembourg . . . . .	35380
		Vidale & Gloesener, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35413
		Wiretel International S.A., Luxembourg . . . . .	35418

**CMP, CREATIVE MARKETING ET PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7142 Bereldange, 148, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 20.594.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Arthur Thill, reporter, demeurant à L-7241 Bereldange, 148, route de Luxembourg, né à Luxembourg, le 23 février 1950,

2.- Madame Josephine Thill-Hastert, femme au foyer, demeurant à L-7241 Bereldange, 148, route de Luxembourg, née à Luxembourg, le 2 septembre 1920,

seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée CREATIVE MARKETING ET PROMOTION S.à r.l., en abrégé CMP S.à r.l. avec siège social à L-7142 Bereldange, 148, route de Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 20.594;

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 1983, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 229 du 13 septembre 1983,

modifié en dernier lieu suivant acte sous seing privé des associés en date 26 novembre 2001, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 1236 du 22 août 2002,

Qu'elle a un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cinquante (50) parts sociales de deux cent cinquante Euros (250,- EUR) chacune,

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix, comme suit:

*Première résolution*

Les associés décident de renoncer à la langue allemande dans les statuts pour adopter la langue française.

*Deuxième résolution*

Les associés, Monsieur Arthur Thill et Madame Josephine Thill-Hastert, prénommés, cèdent par les présentes, respectivement vingt-quatre (24) et vingt-six (26) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société CMP S.à r.l., prénommée, à la société BASS.COM S.A., avec siège social à L-1541 Luxembourg, 19, boulevard de la Fraternité (R.C.S. B N° 101.079).

Lesdites cessions prennent effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, les cessionnaires sont, à partir de ce jour, subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

La société BASS.COM S.A., représentée par deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur Joseph Treis, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie et Monsieur Arthur Thill, prénommé, ce dernier agissant également en qualité de cessionnaire, déclarent accepter les cessions de parts ci-avant.

*Prix*

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) que les cédants reconnaissent et déclarent avoir reçus de la cessionnaire avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire, ce dont quittance et titre par la cédante.

Monsieur Arthur Thill, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Laquelle associée unique a ensuite pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Troisième résolution*

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Arthur Thill, prénommé, en tant que gérant et lui confère pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions.

Est nommée comme nouveau gérant pour une durée indéterminée, la société BASS.COM S.A., avec siège social à L-1541 Luxembourg, 19, boulevard de la Fraternité (R.C.S. B N° 101.079).

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide d'effectuer une refonte complète des statuts et ainsi adopter les statuts ci-dessous:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de CREATIVE MARKETING ET PROMOTION S.à r.l., en abrégé CMP.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objets:

- la promotion, l'organisation et l'exécution d'évènements sportifs de tous genres, ainsi que toutes opérations, notamment la négociation de tous droits y relatifs,

- la représentation, le conseil et la prise en charge de personnes juridiques, physiques ou morales, d'organismes en particulier au niveau du sport professionnel et amateur, ainsi que la médiation et l'entretien des relations publiques pour de telles personnes ou organismes et la mise en valeur de droits de toutes nature.

- l'organisation et la promotion de fonds publicitaires et autres dotations, sponsoring ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinquante (50) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.400,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Thill-Hastert, J. Treis, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 62, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 avril 2005.

P. Decker.

(028986.3/206/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

### **CMP, CREATIVE MARKETING ET PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7142 Bereldange, 148, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 avril 2005.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(028988.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**VERWALTUNGSGESELLSCHAFT VAL STE CROIX S.A., Société Anonyme,  
(anc. ALLGEMEINE DEUTSCHE DIREKT BANK INTERNATIONALE S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
H. R. Luxembourg B 28.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03099, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

A. Schwachtgen

Notaire

(023910.3/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**COMINDUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 69.625.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour COMINDUS S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

R. Donati / M. Kara

Administrateur / Administrateur

(028383.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

**JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 106.901.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the eighteenth of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 8 LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Malta with its registered office at Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta, represented by Mr. Karl McCathern, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, acting in its capacity as director of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 8 LIMITED.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5, S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Object.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

\* to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

\* to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

\* to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

It being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Law of July 31, 1929, on holding companies as amended from time to time.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) units of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

## Chapter III. Management

**Art. 10. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK») and will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). However, for the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may

together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, who is Non-resident in the UK, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers, it being understood, for the avoidance of doubt, that managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

**Art. 11. Powers of the Manager.** In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

**Art. 13. Sub-delegation and Agent of the Manager.** The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Remuneration of the Manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 15. Liabilities of the Manager.** The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### Chapter IV. General Meeting of Unitholder

**Art. 16. Powers of the Sole Unitholder / General Meeting of Unitholders.** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting. The decisions of the single unitholder which are taken in the scope of the previous sentence are recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting of unitholders is held at the registered office of the Company, at a place specified in the notice convening the meeting on the last Wednesday of the month of May at 15.00, Luxembourg time. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in the registered office of the Company at the same time.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, exceptional circumstances so require. However, the annual general meeting shall never be held in the UK.

**Art. 18. Other General Meetings.** The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

#### Chapter V. Business Year - Balance Sheet

**Art. 19. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first January and ends on the thirty-first December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as «réviseur(s) d'entreprises agréé(s)».

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits.** From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

#### Chapter VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 21. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 23.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2005.

The first annual general meeting of unitholders shall be held in 2006.

*Subscription - Payment*

All the one hundred twenty-five (125) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed by JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 8 LIMITED, prenamed, and have been fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euro.

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

\* Mr. James C. Stuart, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;

\* Mr. John Stuart, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;

\* Mr. Stephen Olton, Associate, residing at c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;

\* Mr. Karl McCathern, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

\* Mr. Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

\* Mr. Steven Greenspan, Vice President, residing at c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;

\* Mr. Steven Mastrovich, Vice President, residing at c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;

\* Mr. Daniel Volpano, Vice President, residing at c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;

\* Mrs. Joanne Douvas, Vice President, residing at c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The following is elected as independent auditor for a term expiring at the close of the annual general meeting of unitholders which shall be held in 2006: PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 8 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Malte, ayant son siège social à Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta,

représentée par Monsieur Karl McCathern, Vice President, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, agissant en sa qualité d'administrateur de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 8 LIMITED.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit.

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

\* conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

\* avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

\* accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières telle que modifiée.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital, Parts

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euro (EUR 50.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500,000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des Parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

### Chapitre III. Gérance

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU») et seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Cependant, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

**Art. 13. Sous-délégation et Agent du Gérant.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au UK ou au US ou qui est établie de façon permanente au US ou au UK.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 15. Responsabilités du Gérant.** Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

**Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique prise dans le domaine de la phrase précédente sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année au siège social de la Société, à l'endroit indiqué dans la convocation le dernier mercredi du mois de mai à 15 heures (de l'heure luxembourgeoise). Si ce jour correspond à un congé légal ou bancaire au siège social de la Société, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant au siège social de la Société la même heure.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Cependant, l'assemblée générale annuelle ne pourra jamais être tenue au RU.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demandent.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

#### Chapitre V. Exercice Social - Comptes Annuels

**Art. 19. Exercice Social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

**Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

### Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 21. Causes de Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005. La première assemblée générale annuelle des associés aura lieu en 2006.

#### *Souscription - Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites par JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 8 LIMITED, précitée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

\* Monsieur James C. Stuart, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;

\* Monsieur John Stuart, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;

\* Monsieur Stephen Olton, Associate, demeurant à c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;

\* Monsieur Karl McCathern, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

\* Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

\* Monsieur Steven Greenspan, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, N.Y.N.Y. 10036 USA;

\* Monsieur Steven Mastrovich, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, N.Y.N.Y. 10036 USA;

\* Monsieur Daniel Volpano, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, N.Y.N.Y. 10036 USA;

\* Madame Joanne Douvas, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, N.Y.N.Y. 10036 USA.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

3) Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour une période expirant à la clôture de l'assemblée générale annuelle des associés qui sera tenue en 2006: PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

4) Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour une période expirant à la clôture de l'assemblée générale annuelle des associés qui sera tenue en 2006: PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête des comparants.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. McCathern, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2005, vol. 891, fol. 96, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(027472.3/239/541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

---

**REALEST FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.  
R. C. Luxembourg B 45.601.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005, réf. LSO-BD00032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Signature.

(028391.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**REALEST FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.601.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005, réf. LSO-BD00035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Signature.

(028393.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**REALEST FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.601.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005, réf. LSO-BD00038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Signature.

(028387.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**REALEST FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.601.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005, réf. LSO-BD00041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Signature.

(028386.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**REALEST FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.601.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005, réf. LSO-BD00044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Signature.

(028390.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**PILGRIM'S PRIDE LUXEMBOURG FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 106.908.

## STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-ninth of March.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1) PILGRIM'S PRIDE CORPORATION, a corporation having its registered office in Wilmington, Delaware 19801, County of Newcastle, 1209 Orange Street, United States of America,

here represented by Mr. Laurent Fisch, lawyer, residing in Luxembourg, 8, rue Ste-Zithe  
by virtue of a power of attorney given on the 23rd of March 2005.

2) PILGRIM'S PRIDE OF NEVADA, INC., a corporation having its registered office at Reno, Nevada 89511, 6100 Neil Road, United States of America,

here represented by Mr. Laurent Fisch, lawyer, residing in Luxembourg, 8, rue Ste-Zithe  
by virtue of a power of attorney given on the 23rd of March 2005.

The powers of attorney will remain annexed to the present deed.

The appearers announced the formation of a company with limited liability («société à responsabilité limitée»), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest, as well as to all companies of the PILGRIM'S PRIDE group.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of PILGRIM'S PRIDE LUXEMBOURG FUNDING, S.à r.l., a company with limited liability.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 6.**

The company's corporate capital is fixed at USD 17,000.00 (seventeen thousand United States Dollars) represented by 170 (one hundred and seventy) shares of USD 100.00 (one hundred United States Dollars) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of October and ends on the thirtieth of September.

**Art. 17.** Each year on the thirtieth of September, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

The partners shall, subject to applicable law, have the power to authorize the payment of interim dividends.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

*Transitory disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirtieth of September two thousand and five.

*Subscription and payment*

The 170 (one hundred and seventy) shares are subscribed by the partners as follows:

- 1) PILGRIM'S PRIDE CORPORATION, previously named, one hundred and fifty-three shares . . . . . 153 shares
- 2) PILGRIM'S PRIDE OF NEVADA, INC., previously named, seventeen shares. . . . . 17 shares

The shares thus subscribed have been paid up in full by the partners in the same proportion as their respective subscriptions of shares and as follows:

- by a contribution in cash of USD 17,000.00 (seventeen thousand United States Dollars). The proof of the payment in cash has been given to the undersigned notary by a bank certificate  
and

- by a contribution in kind consisting of all existing 20,000 (twenty thousand) shares in PILGRIM'S PRIDE DUTCH FUNDING B.V., a company existing under Dutch laws, having its registered office in Amsterdam and registered at the Amsterdam Trade Register under the filing number 34162418, valued at USD 0.2888 each and at USD 5,776.00 (five thousand seven hundred and seventy-six United States Dollars) in total.

The total contribution of USD 22,776.00 (twenty-two thousand seven hundred and seventy-six United States Dollars) is allocated as follows:

- USD 17,000.00 (seventeen thousand United States Dollars) to the share capital,
- USD 5,776.00 (five thousand seven hundred and seventy-six United States Dollars) to an issue premium account.

\* It results from a certificate of the director of the Company PILGRIM'S PRIDE DUTCH FUNDING B.V., dated March 23, 2005 and hereto attached:

- that the shares contributed are valued at USD 5,776.00 on the basis of the interim accounts dated 28 February 2005;
- that the subscribers are the owners of the shares contributed, that the shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on any of the shares and none of the shares is subject to any attachment; that there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of shares, the contributors will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

*Reference to the law of December 29, 1971*

For the purpose of registration, the subscribers declare that the contribution in kind consisting of all issued and outstanding shares in the capital of PILGRIM'S PRIDE DUTCH FUNDING B.V., a Netherlands limited liability company having its registered seat and effective place of management within the territory of the European Union, is realised under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended by Law of December 3, 1986, providing for a capital contribution tax exemption.

*Estimate of costs*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 2,000.00.

For the purpose of registration the contribution in cash of USD 17,000.00 made to the Company is valued at EUR 13,120.32.

*Extraordinary general meeting of shareholders*

The shareholders have taken the following decisions.

1) Are appointed as managers of the company for an undetermined period:

Name of manager	Job title	Address	Place of birth	Date of birth
Richard A. Cogdill	Company Manager	Pilgrim's Pride Corporation, 110 South Texas Street, Pittsburg, Texas USA 75686	Worthington, Texas USA	7 April 1960
Paul de Haan	Company Manager	17, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg	Alkmaar, The Netherlands	20 June 1971
Otis Byron Goolsby, Jr.	Company Manager	Pilgrim's Pride Corporation, 110 South Texas Street, Pittsburg, Texas USA 75686	Mount Pleasant, Texas USA	21 August 1947

The Company is validly bound by the individual signature of each manager.

2) The registered office is established in L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) PILGRIM'S PRIDE CORPORATION, une société ayant son siège social à Wilmington, Delaware 19801, County of Newcastle, 1209 Orange Street, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Laurent Fisch, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 mars 2005.

2) PILGRIM'S PRIDE OF NEVADA, INC., une société ayant son siège social à Reno, Nevada 89511, 6100 Neil Road, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Laurent Fisch, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 mars 2005.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect et à toutes les sociétés du groupe PILGRIM'S PRIDE tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de PILGRIM'S PRIDE LUXEMBOURG FUNDING, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 17.000,00 (dix-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 170 (cent soixante-dix) parts de USD 100,00 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Les associés pourront, sous réserve des dispositions légales, autoriser le paiement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente septembre deux mille cinq.

#### *Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites par les associés comme suit:

1) PILGRIM'S PRIDE CORPORATION, prénommée, cent cinquante-trois parts	153
2) PILGRIM'S PRIDE OF NEVADA, INC., prénommée, dix-sept parts	17
Total: cent soixante-dix parts	170

Les parts ainsi souscrites ont été libérées comme suit:

- par un apport en espèces de USD 17.000,00 (dix-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique). La preuve de l'apport en espèces a été rapportée au notaire soussigné par un certificat bancaire afférent.

- par un apport en nature consistant en 20.000 (vingt mille) parts de la société de droit néerlandais PILGRIM'S PRIDE DUTCH FUNDING B.V., ayant son siège social à Amsterdam et inscrite au Registre de commerce d'Amsterdam, sous le numéro 34162418, évaluées à USD 0,2888 chacune et au total à USD 5.776,00 (cinq mille sept cent soixante-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport total de USD 22.776,00 (vingt-deux mille sept cent soixante-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique) est affecté à concurrence de USD 17.000,00 (dix-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) au capital et à concurrence de USD 5.776,00 (cinq mille sept cent soixante-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un compte prime d'émission.

Il résulte d'un certificat du gérant de la société de droit néerlandais PILGRIM'S PRIDE DUTCH FUNDING B.V. datée du 23 mars 2005 et ci-annexée:

- que les parts apportées sont évaluées à USD 5.776,00 (cinq mille sept cent soixante-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur base des comptes intérimaires au 28 février 2005,

- que les souscripteurs sont les propriétaires des parts apportées, que les parts ne sont grevées d'aucune charge ou usufruit, qu'il n'existe pas de droit préemption ou autre droit en vertu duquel un tiers pourrait demander que les parts lui soient transmises.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces parts, les apporteurs prendront toutes les mesures nécessaires dès que possible et fourniront au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

Référence à la loi du 29 décembre 1971

Pour les besoins de l'enregistrement, les souscripteurs déclarent que l'apport en nature consistant en toutes les actions émises représentant l'intégralité du capital social de PILGRIM'S PRIDE DUTCH FUNDING B.V., une société à responsabilité limitée ayant son siège social et son siège de direction effective sur le territoire de l'Union Européenne, est réalisé en accord avec l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000,00.

Pour les besoins de l'enregistrement l'apport en espèces de USD 17.000,00 est évalué à EUR 13.120,32.

Assemblée générale extraordinaire des associés

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Nom du gérant	Profession	Adresse	Lieu de naissance	Date de naissance
Richard A. Cogdill	Directeur de sociétés	Pilgrim's Pride Corporation, 110 South Texas Street, Pittsburg, Texas USA 75686	Worthington, Texas USA	7 avril 1960
Paul de Haan	Directeur de sociétés	17, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg	Alkmaar, The Netherlands	20 juin 1971
Otis Byron Goolsby, Jr.	Directeur de sociétés	Pilgrim's Pride Corporation, 110 South Texas Street, Pittsburg, Texas USA 75686	Mount Pleasant, Texas USA	21 août 1947

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Fisch, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 mars 2005, vol. 431, fol. 7, case 8. – Reçu 131,20 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2005.

H. Hellinckx.

(027546.3/242/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

**GRAND-DUCAL TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 39.798.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Signature.

(028341.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

**NBK HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 12.093.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Signature.

(028389.3/801/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

**MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 81.825.

Le bilan de la société au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(028394.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

**eBRC, e-BUSINESS & RESILIENCE CENTRE, Société Anonyme,  
(anc. eBRC, e-BUSINESS & RECOVERY CENTRE).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.585.

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme e-BUSINESS & RECOVERY CENTRE, en abrégé eBRC, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée sous la dénomination de BUSINESS RECOVERY CENTER, en abrégé BRC, suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 40 du 13 janvier 2000, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Schwachtgen, en date du 18 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 889 du 14 décembre 2000, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Schwachtgen, en date du 16 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 292 du 23 avril 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en remplacement du prédit notaire Schwachtgen, en date du 6 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 183 du 1<sup>er</sup> février 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1054 du 10 juillet 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 juillet 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 72.585.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marcel Heinen, directeur, demeurant à Belvaux,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine Boucquey, juriste, demeurant à B-Saint Hubert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves Reding, directeur, demeurant à B-Attert.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que sur les cinq cent quarante-cinq mille quatre cent cinquante (545.450) actions représentant l'intégralité du capital social, cinq cent quarante-cinq mille quatre cent cinquante (545.450) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée; que cette assemblée a été convoquée par des lettres recommandées adressées à tous les actionnaires le 10 mars 2005; que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Changement de la dénomination sociale de la société en e-BUSINESS & RESILIENCE CENTRE, en abrégé eBRC, et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en e-BUSINESS & RESILIENCE CENTRE, en abrégé eBRC, et de modifier, par conséquent, l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de e-BUSINESS & RESILIENCE CENTRE, en abrégé eBRC.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Heinen, S. Boucquey, Y. Reding, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, vol. 147S, fol. 56, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

E. Schlesser.

(027563.3/227/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

---

**eBRC, e-BUSINESS & RESILIENCE CENTRE, Société Anonyme,  
(anc. eBRC, e-BUSINESS & RECOVERY CENTRE).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 72.585.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

E. Schlesser.

(027566.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

---

**ATHENA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 55.048.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(028397.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**VENUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 55.063.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(028396.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 22,500.-.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 79.098.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of the month of March.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company»), incorporated under the corporate name EUROPEAN DVD, S.à r.l. by a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on December 23, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 441 of June 14, 2001 and entered in the Register of Commerce and Companies at Luxembourg, section B under the number B 79.098, the articles of incorporation of the Company having been last amended by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on March 15, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 12.45 p.m. and was presided by M<sup>e</sup> Lionel Berthelet, lawyer, residing in Luxembourg.

The President appointed as secretary M<sup>e</sup> Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To increase the issued capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-), represented by twenty-five (25) Class A shares, twenty-five (25) Class B shares, twenty-five (25) Class C shares, twenty-five (25) Class D shares, twenty-five (25) Class E shares, zero (0) Class F shares, twenty-five (25) Class G shares, twenty-five (25) Class H shares, twenty-five (25) Class I shares and twenty-five (25) Class J shares, each part having a par value of one hundred euro (EUR 100.-), to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five (25) Class A shares, twenty-five (25) Class B shares, twenty-five (25) Class C shares, twenty-five (25) Class D shares, twenty-five (25) Class E shares, twenty-five (25) Class F shares, twenty-five (25) Class G shares, twenty-five (25) Class H shares, twenty-five (25) Class I shares and twenty-five (25) Class J shares, each part having a par value of one hundred euro (EUR 100.-).

2. To issue twenty-five (25) new Class F shares so as to raise the number of Class F shares from currently zero (0) Class F shares to twenty-five (25) Class F shares, each with a par value of one hundred euro (EUR 100.-).

3. To accept subscription for the twenty-five (25) new Class F shares by EUROPEAN CARE SERVICES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (EUROPEAN CARE SERVICES), and to accept payment in full of the par value of such new shares as well as of an aggregate share premium of three million two hundred seventy-six thousand five hundred forty-one point thirty-nine euro (EUR 3,276,541.39) by (i) a contribution in kind consisting of a promissory note in the amount of fifty-eight thousand sixty-two euro (EUR 58,062.-), and (ii) a contribution in cash in the amount of three million two hundred twenty thousand nine hundred seventy-nine point thirty-nine euro (EUR 3,220,979.39).

4. To amend article 7, first paragraph, of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed increase of the Company's issued capital.

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendancelist that all the shares representing the total capital are represented at the meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-), represented by twenty-five (25) Class A shares, twenty-five (25) Class B shares, twenty-five (25) Class C shares, twenty-five (25) Class D shares, twenty-five (25) Class E shares, zero (0) Class F shares, twenty-five (25) Class G shares, twenty-five (25) Class H shares, twenty-five (25) Class I shares and twenty-five (25) Class J shares, each part having a par value of one hundred euro (EUR 100.-), to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five (25) Class A shares, twenty-five (25) Class B shares, twenty-five (25) Class C shares, twenty-five (25) Class D shares, twenty-five (25) Class E shares, twenty-five (25) Class F shares, twenty-five (25) Class G shares, twenty-five (25) Class H shares, twenty-five (25) Class I shares and twenty-five (25) Class J shares, each part having a par value of one hundred euro (EUR 100.-).

*Second resolution*

The shareholders resolved to issue twenty-five (25) new Class F shares so as to raise the number of Class F shares from currently zero (0) Class F shares to twenty-five (25) Class F shares, each with a par value of one hundred euro (EUR 100.-).

*Subscription and allotment*

There now appeared M<sup>e</sup> Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of EUROPEAN CARE SERVICES, (hereinafter referred to as the «Subscriber»), by virtue of the above mentioned proxy.

The Subscriber, represented as above mentioned, declared to subscribe to the twenty-five (25) newly issued Class F shares of the Company and to fully pay the par value of such new shares as well as an aggregate share premium of three million two hundred seventy-six thousand five hundred forty-one point thirty-nine euro (EUR 3,276,541.39) by (i) a contribution in kind consisting of a promissory note in the amount of fifty-eight thousand sixty-two euro (EUR 58,062.-) (the «Contribution in Kind»), and (ii) a contribution in cash in the amount of three million two hundred twenty thousand nine hundred seventy-nine point thirty-nine euro (EUR 3,220,979.39). (the «Contribution in Cash») (hereinafter jointly referred to as the «Contributions»).

The Subscriber stated that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company. The Subscriber also stated together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Proof of the payment of the Contribution in Cash to the Company has been given by the Subscriber to the undersigned Notary, who confirms this.

The Subscriber finally stated that the Contributions are described and valued in a report drawn up and submitted to the managers of the Company on 15 March 2005 (the «Report»), which, signed *ne varietur* by the shareholders or their proxies and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The conclusion of the Report reads as follows:

«Pursuant to the above retained valuation methodology, the contributions made by the Contributor to the Company amount to three million two hundred seventy-nine thousand forty-one point thirty-nine euro (EUR 3,279,041.39).»

#### *Third resolution*

The shareholders resolved to accept the subscription of the twenty-five (25) new shares Class F shares by the Subscriber as set out above, to accept payment in full of the par value of such new shares as well as of an aggregate share premium of three million two hundred seventy-six thousand five hundred forty-one point thirty-nine euro (EUR 3,276,541.39) by the Contributions, to allot the newly issued Class F shares to the Subscriber in consideration for the Contributions and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

The shareholders further resolved to allocate the aggregate share premium of three million two hundred seventy-six thousand five hundred forty-one point thirty-nine euro (EUR 3,276,541.39) to the Company's share premium reserve account corresponding to the Class F stock compartment of the Company.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 7 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«The issued share capital of the company is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by a Class A Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class A parts, a Class B Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class B parts, a Class C Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class C parts, a Class D Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class D parts, a Class E Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class E parts, a Class F Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class F parts, a Class G Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class G parts, a Class H Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class H parts, a Class I Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class I parts and a Class J Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class J parts, each part having a par value of one hundred euro (EUR 100.-).»

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 36,500.- Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quinze mars,

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée sous la dénomination sociale EUROPEAN DVD, S.à r.l. suivant acte de M<sup>e</sup> Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, du 23 décembre 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 441 du 14 juin 2001 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 79.098, et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte de M<sup>e</sup> Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, du 15 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 12.45 heures, sous la présidence de M<sup>e</sup> Lionel Berthelet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M<sup>e</sup> Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Audrey Scarpa, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) de manière à ce que le capital social soit porté de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-), divisé en vingt-cinq (25) parts sociales de Classe A, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe B, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe C, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe D, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe E, zéro (0) parts sociales de

Classe F, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe G, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe H, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe I, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), divisé en vingt-cinq (25) parts sociales de Classe A, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe B, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe C, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe D, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe E, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe G, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe H, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe I, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

2. Émission de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F afin de porter le nombre de parts sociales de Classe F d'actuellement zéro (0) parts sociales de Classe F à vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F, chacune avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

3. Acceptation de la souscription de ces vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F nouvelles par EUROPEAN CARE SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (EUROPEAN CARE SERVICES), et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de ces parts sociales nouvelles ainsi que d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions deux cent soixante-seize mille cinq cent quarante et un virgule trente-neuf euros (EUR 3.276.541,39) par (i) un apport en nature consistant en une reconnaissance de dette d'un montant de cinquante-huit mille soixante-deux euros (EUR 58.062,-), et (ii) un apport en espèces d'un montant de trois millions deux cent vingt mille neuf cent soixante-dix-neuf virgule trente-neuf euros (EUR 3.220.979,39).

4. Modification de l'article 7, premier paragraphe, des statuts de la Société pour ainsi refléter l'augmentation projetée du capital social de la Société.

5. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) de manière à ce que le capital social soit porté de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-), divisé en vingt-cinq (25) parts sociales de Classe A, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe B, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe C, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe D, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe E, zéro (0) parts sociales de Classe F, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe G, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe H, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe I, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), divisé en vingt-cinq (25) parts sociales de Classe A, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe B, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe C, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe D, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe E, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe G, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe H, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe I et vingt-cinq (25) parts sociales de Classe J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'émettre vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F afin de porter le nombre de parts sociales de Classe F de, actuellement, zéro (0) parts sociales de Classe F à vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F, chacune avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

#### *Souscription et allocation*

Est intervenu ensuite M<sup>e</sup> Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EUROPEAN CARE SERVICES (ci-après le «Souscripteur»), en vertu de la procuration susmentionnée.

Le Souscripteur, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F nouvelles de la Société et de libérer intégralement chacune de ces parts sociales nouvelles ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de trois millions deux cent soixante-seize mille cinq cent quarante et un virgule trente-neuf euros (EUR 3.276.541,39) par (i) un apport en nature d'une reconnaissance de dette d'un montant total de cinquante-huit mille soixante-deux euros (EUR 58.062,-) («l'Apport en Nature»), et (ii) un apport en espèces d'un montant de trois millions deux cent vingt mille neuf cent soixante-dix-neuf virgule trente-neuf euros (EUR 3.220.979,39) («l'Apport en Espèces») (ci-après ensemble «les Apports»).

Le Souscripteur a déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout gage, toute charge ou sûreté et qu'il n'existe pas d'obstacles au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société. Le Souscripteur a en outre déclaré ensemble avec la Société qu'ils vont accomplir toutes les formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

La preuve du paiement de l'Apport en Espèces à la Société a été donné par le Souscripteur au notaire soussigné, qui le confirme.

Le Souscripteur a finalement déclaré que les Apports sont décrits et évalués dans un rapport soumis aux gérants de la Société daté du 15 mars 2005 (le «Rapport»), qui, signé par les associés ou leurs mandataires et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être déposé avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

La conclusion de ce Rapport a la teneur suivante:

«En conformité avec la méthode d'évaluation adoptée telle que décrite ci-dessus, les apports à la Société accomplis par l'Apporteur s'élèvent à trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille quarante et un virgule trente-neuf euros (EUR 3.279.041,39).»

#### *Troisième résolution*

Les associés décident d'accepter la souscription des vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de Classe F par le Souscripteur tel que décrite ci-dessus, d'accepter la libération intégrale de la valeur nominale de ces parts sociales nouvelles ainsi que de la prime d'émission d'un montant total de trois millions deux cent soixante-seize mille cinq cent quarante et un virgule trente-neuf euros (EUR 3.276.541,39) par les Apports, d'attribuer les nouvelles parts de Classe F au Souscripteur en contrepartie des Apports et d'approuver l'effectivité de l'augmentation de capital.

Les associés décident en outre d'attribuer le montant total de la prime d'émission de trois millions deux cent soixante-seize mille cinq cent quarante et un virgule trente-neuf euros (EUR 3.276.541,39) au compte prime d'émission de la Société qui correspond au compartiment de Classe F de la Société.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en un compartiment de Classe A composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe A, un compartiment de Classe B composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe B et un compartiment de Classe C composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe C, un compartiment de Classe D composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe D, un compartiment de Classe E composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe E, un compartiment de Classe F composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F, un compartiment de Classe G composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe G, un compartiment de Classe H composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe H, un compartiment de Classe I composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe I, un compartiment de Classe J composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) entièrement libérée.»

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à 36.500,- euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte à 13.15 heures.

Signé: L. Berthelet, M. Muller, A. Scarpa, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, vol. 24CS, fol. 5, case 8. – Reçu 32.790,41 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 avril 2005.

P. Decker.

(028984.3/206/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

### **BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 79.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 avril 2005.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(028985.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 99.175.

In the year two thousand and four, on the fourth day of October.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and company register in Luxembourg under number B 99.175, incorporated pursuant to a notarial deed dated 22 January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 364, dated 2 April 2004 and whose articles of association were last amended through a deed of the undersigned notary dated July 20th, 2004, not yet published in the Mémorial C (hereafter: the «Company»).

The meeting was opened at 03.00 p.m. with Mr. Patrick van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Hubert Janssen, jurist at L-1450 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital by an amount of EUR 90,000,000.- (ninety million Euro), so as to raise it from the current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 90,012,500.- (ninety million twelve thousand five hundred Euro) by the issue of 14,400 (fourteen thousand four hundred) new shares, having a par value of EUR 6,250.- (six thousand two hundred fifty Euro) each;

2) Subscription, intervention by the subscriber and full payment of the new shares through a contribution in kind consisting of three (3) shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) each, being all of the issued and outstanding shares of LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, a company limited by shares organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar (the «Contribution»). The Contribution represents a total value of EUR 180,004,020.- (one hundred and eighty million four thousand and twenty Euro).

3) Amendment of article eight (8) of the articles of association in order to reflect such action.

4) Allocation of EUR 9,001,250.- (nine million one thousand two hundred and fifty Euro) to the Legal Reserve Fund.

II. That the proxy holder representing the sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holder of the sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the sole shareholder will also remain annexed to the present deed after being initialed *ne varietur* by the parties appearing.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 90,000,000.- (ninety million Euro), so as to raise it from the current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 90,012,500.- (ninety million twelve thousand five hundred Euro) by the issue of 14,400 (fourteen thousand four hundred) new shares having a par value of EUR 6,250.- (six thousand five hundred fifty Euro) each, through a contribution in kind consisting of three (3) shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) each, being all of the issued and outstanding shares of LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, a company limited by shares organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar.

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above BY LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Contributor»).

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the aforementioned Contributor, here represented as stated above;

Which declares to subscribe the new shares and to pay them up together with the share premium by a contribution in kind hereafter described:

*Description of the contribution*

Three (3) shares IN LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED with a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each, being all of its issued and outstanding shares.

*Evaluation*

The value of this contribution is evaluated at EUR 180,004,020.- (one hundred and eighty million four thousand and twenty Euro).

*Evidence of the contribution's value*

Proof of the contribution's value has been provided to the undersigned notary through the Memorandum and Articles of Association of LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED and its balance sheet dated 30 September 2004, substantially unchanged until today.

*Effective implementation of the contribution*

The Contributor here represented as stated above, declares that the transfer of the shares in LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED is effective today without qualification.

*Capital contribution duty exemption request*

Insofar as the contribution in kind consists of 100% of the shares in LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, a company having its registered address within the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend the first sentence of article eight (8) of the articles of association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 90.012.500,- (ninety million twelve thousand five hundred Euro), represented by 14,402 (fourteen thousand four hundred and two) shares with a par value of EUR 6.250,- (six thousand two hundred fifty Euro) each.»

*Fourth resolution*

It is resolved to allocate EUR 9.001.250,- (nine million one thousand two hundred and fifty Euro) to the Legal Reserve Fund.

*Shareholder of the company*

Following this increase of capital the shares of the Company are held as follows:

LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 14,402 (fourteen thousand four hundred and two) shares.

There being no further business before the meeting, it was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suite la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le quatre octobre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG, S.à r.l., une société anonyme ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 99.175, fondée par acte notarié du 22 janvier 2004, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 364 du 2 avril 2004 et dont les statuts ont modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 20 juillet 2004, pas encore publié dans le Mémorial (ci-après: la «Société»).

L'assemblée s'est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg,

qui a désigné Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée a élu Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 90.000.000,- (quatre-vingt-dix millions d'euros), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) à EUR 90.012.500,- (quatre-vingt-dix millions douze mille cinq cent euros) par l'émission de 14.400 (quatorze mille quatre cent) nouvelles actions d'une valeur nominal de EUR 6.250,- (six mille deux cent cinquante euros) chacune.

2) Souscription, intervention du souscripteur et libération de l'intégralité des actions par une contribution en nature consistant en trois (3) actions ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) chacune, soit la totalité des actions émises et en circulation, de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, une société anonyme organisée sous les lois de Gibraltar et ayant son siège social au Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar. La Contribution représente une valeur totale de EUR 180.004.020,- (cent quatre-vingt-dix millions quatre mille vingt euros).

3) Amendement de l'article huit (8) des statuts de manière à refléter ce qui précède.

4) Attribuer EUR 9.001.250,- (neuf millions mille deux cent cinquante euros) au Fonds de Réserve Légal.

II. Que le actionnaire représenté, le mandataire de actionnaire représenté et le nombre d'actions sont indiqués sur la liste de présence, laquelle liste de présence, signée par le mandataires de actionnaire représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistré simultanément auprès des autorités d'enregistrement. Le pouvoir de actionnaire représenté restere également annexé au présent acte après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire unique représenté déclarant qu'il a été dûment convoqué et été informé de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, des convocations ne sont pas nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté d'un montant de EUR 90.000.000,- (quatre-vingt-dix millions d'euros), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) à EUR 90.012.500,- (quatre-vingt-dix millions douze mille cinq cent euros) par l'émission de 14.400 (quatorze mille quatre cent) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 6.250,- (six mille deux cent cinquante euros) chacune, avec contribution en nature consistant en trois (3) actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) chacune, soit la totalité des actions émises et en circulation de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, une société anonyme organisée sous les lois de Gibraltar et ayant son siège social Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar.

#### *Seconde résolution*

Il est résolu d'accepter la souscription des nouvelles actions indiquées ci-dessus par LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après: la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.128 (le «Souscripteur»).

#### *Intervention du Souscripteur - Souscription - Libération*

Alors intervient le Souscripteur, ici représenté comme indiqué ci-dessus.

Qui déclare souscrire les nouvelles actions et les libérer, de même que l'agio, par une contribution en nature ci-après décrite:

#### *Description de la contribution*

Trois (3) actions ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) chacune de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, représentant toutes les actions émises et en circulation.

#### *Evaluation*

La valeur de cette contribution est évaluée à EUR 180.004.020,- (cent quatre-vingt-dix millions quatre mille vingt euros).

#### *Preuve de la valeur de la contribution*

La preuve de la valeur de la Contribution a été fournie au notaire susmentionné par la production des statuts de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED et son bilan date du 30 Septembre 2004, substantiellement inchangé à ce jour.

#### *Transfert effectif de la contribution*

Le Souscripteur, ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare que le transfert des actions de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED est effectif à ce jour sans réserve.

#### *Requête en exemption du droit d'apport.*

Dans la mesure où la contribution en nature consiste en 100% des actions de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, comme modifié, pour solliciter l'exemption de la contribution ci-dessous du droit d'apport.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la contribution ayant été complètement réalisée, il est résolu de modifier l'article huit (8) des statuts comme suit:

«**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 90.012.500,- (quatre-vingt-dix millions douze mille cinq cent euros) représenté par 14.402 (quatorze mille quatre cent deux) parts sociales de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

Il est résolu d'attribuer EUR 9.001.250,- (neuf millions mille deux cent cinquante euros) au Fonds de Réserve Légal.

#### *Actionnaire de la Société*

Suivant cette augmentation de capital les actions de la société sont détenues comme suit:

LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après: la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 14.402 (quatorze mille quatre cent deux) actions.

Dans la mesure où il n'y a plus d'autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est alors close.

Dont le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, le jour indiqué en tête du présent acte.

Cet acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé conjointement avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en case de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, vol. 145S, fol. 47, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

J. Elvinger.

(027654.3/211/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

---

**VENUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L.1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 55.064.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC003462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(028395.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**MODERNAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 85.102.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société MODERNAC S.A.*

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(028404.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**BG RE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 29.273.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société BG RE*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(028405.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**RMF Euro CDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.365.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

(028410.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**ELECTRONIC MEDIA GRAPHIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 75.977.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(028403.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**ELECTRONIC MEDIA GRAPHIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 75.977.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(028401.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**ELECTRONIC MEDIA GRAPHIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 75.977.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(028400.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

---

**A & T FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 38.332.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le onze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de A & T FINANCE S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié du 18 octobre 1991, publié au Mémorial C numéro 46 du 8 février 1992, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38.332.

La Société a été mise en liquidation, suivant décision des actionnaires prise en assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue sous forme d'acte notarié, en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1147 du 30 juillet 2002.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Enzo Liotino, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Gilbert Divine, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raul Marques, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation;
- 2) Décharge à donner aux Liquidateur et Commissaire à la liquidation;
- 3) Clôture de la liquidation;
- 4) Fixation du lieu de la conservation des livres et pièces de la Société.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend chaque fois et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation (commissaire-vérificateur), rédigé par la société MAZARS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 5, rue Emile Bian et nommée par décision des actionnaires prise en assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé à la date du 2 mars 2005, approuve le rapport des liquidateurs ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires donne décharge (quitus) pleine et entière aux liquidateurs, Monsieur Aloyse Scherer et Madame Hedwig Verdoodt et au commissaire à la liquidation de la Société, pour l'exécution de leurs fonctions et activités dans le cadre de la liquidation.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prononce dès lors la clôture de la liquidation de la Société A & T FINANCE S.A. et reconnaît que celle-ci cesse d'exister.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide en outre que les livres et documents sociaux de la Société liquidée, resteront déposés et conservés pendant le délai légal (cinq ans) au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Liotino, G. Divine, R. Marques, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2005, vol. 891, fol. 90, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028855.3/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**TEMBEC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 196.836.376,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 100.077.

Le bilan de la société au 25 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(028419.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

**PLM REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 24.011.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société PLM REINSURANCE S.A.*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

*Signature*

(028407.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

**LUMENIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 343.000,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 81.571.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(028418.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

**PRIMEROSE, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 67.821.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand five, on the twenty-third day of February.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the partners of PRIMEROSE (the «Company»), established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 67.821,

incorporated formerly under the name STOMACH pursuant to notarial deed of 18 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 174 of 16 March 1999.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary enacted on 31 December 2004, its publication in the Mémorial C pending.

The Company was put into liquidation, pursuant to a partners' meeting held before the undersigned notary, on 15 February 2005, its publication in the Mémorial C pending.

Pursuant to a resolution adopted by the partners in a meeting held under private seal, on 21 February 2005, it was decided to appoint Mr Erik Snauwaert, as liquidation auditor (commissaire-vérificateur) of the Company, put into liquidation, on 15 February 2005.

The meeting is declared opened in the chair by Mr Ole Sørensen, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary of the meeting Mrs Danielle Caviglia, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Marc Debaty, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The partners present or represented, the proxies of the partners represented and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, having been signed by the partners present, the proxy holders representing partners, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented partners after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

II) It appears from the attendance list, that all the shares are in attendance or are represented at the present extraordinary general meeting.

III) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the partners declare having been preliminary advised. The partners waive all notice periods and notice requirements in respect of this meeting.

IV) The agenda of the meeting is the following:

1. the presentation of the report of the liquidation auditor (commissaire-vérificateur);

2. the discharge (quitus) to Willem Van Cauter as liquidator (liquidateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;

3. the discharge (quitus) to Erik Snauwaert as liquidation auditor (commissaire vérificateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;

4. the decision to close the liquidation of the Company; and

5. the decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of 5 years at the following address: 7 Val Ste. Croix, L-1371 Luxembourg.

V) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting takes note of the report of the liquidation auditor («commissaire-vérificateur à la liquidation»), Mr Erik Snauwaert, réviseur d'entreprises, residing professionally at 43 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, appointed by the extraordinary general meeting of the partners at its meeting held at the registered office of the Company, on 21 February 2005, on the verification of the documents of the liquidation and the execution by the liquidator of his mandate. Aforesaid report will remain attached to this deed.

This resolution has been adopted by unanimous vote.

*Second resolution*

Following the conclusion of the aforesaid audit report, the general meeting approves the accounts of the liquidation, established by the liquidator, Mr Willem Van Cauter.

This resolution has been adopted by unanimous vote.

*Third resolution*

The general meeting resolved to grant the managers of the Company, Mr Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino and Mr Jean-Marc Debaty, full and complete discharge, without any reserve nor restriction, for the execution of their duties until today.

This resolution has been adopted by unanimous vote.

*Fourth resolution*

The general meeting resolved to grant the liquidator of the Company, Mr Willem Van Cauter, prenamed, full and complete discharge, without any reserve nor restriction, for the execution of his office until today.

This resolution has been adopted by unanimous vote.

*Fifth resolution*

The general meeting resolved to grant full and complete discharge, without any reserve nor restriction, to the liquidation auditor («commissaire à la liquidation»), Mr Erik Snauwaert, prenamed, for the execution of its office until today.

This resolution has been adopted by unanimous vote.

*Sixth resolution*

The general meeting declares the liquidation as accomplished and closed and the Company PRIMEROSE to have ceased to exist.

This resolution has been adopted by unanimous vote.

*Seventh resolution*

The general meeting of the shareholders resolves that the Company's books and documents are to be kept during the five (5) years following the closing of the liquidation at the Company's registered office, at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

This resolution has been adopted by unanimous vote.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, said appearing persons signed together with us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de PRIMEROSE (la «Société»), établie et ayant son siège social au 7, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.821,

constituée originellement sous la dénomination de STOMACH, par acte notarié du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 31 décembre 2004, sa publication au Mémorial C en cours.

La Société a été mise en liquidation, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés, tenue par devant le notaire instrumentant, le 15 février 2005, sa publication au Mémorial C en cours.

Par décision des associés de la Société, prise en assemblée générale sous seing privé, en date du 21 février 2005, il a été décidé de nommer Monsieur Erik Snauwaert, en qualité de commissaire-vérificateur de la Société, mise en liquidation, le 15 février 2005.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Ole Sørensen, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Danielle Caviglia, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Debaty, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II) Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance. Les associés renoncent aux délais et formalités de convocation concernant ladite assemblée.

IV) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation;
2. Décharge (quitus) accordée à Monsieur Willem Van Cauter, en tant que liquidateur de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions et devoirs en relation avec la liquidation de la Société;
3. Décharge (quitus) à accorder à Monsieur Eric Snauwaert, en tant que commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions et devoirs au cours de la liquidation.
4. Décision sur la clôture de la liquidation de la Société.
5. Décision que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 ans au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale prend note du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, Monsieur Erik Snauwaert, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen, nommé par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue sous seing privé, le 21 février 2005, par rapport à la vérification des documents de la liquidation et de l'exécution du mandat du liquidateur. Ledit rapport restera annexé au présent acte.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

#### *Deuxième résolution*

Suivant la clôture du rapport prémentionné du commissaire à la liquidation l'assemblée générale approuve les comptes de la liquidation, établies par le liquidateur, Monsieur Willem Van Cauter.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants, Messieurs Alexis Kamarowsky, Federico Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty, pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière au liquidateur, Monsieur Willem Van Cauter, pré-nommé, pour l'exécution de son mandat de liquidateur jusqu'à ce jour.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, Monsieur Erik Snauwaert, pré-nommé, pour l'exécution de son mandat de commissaire à la liquidation jusqu'à ce jour.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale déclare l'accomplissement et la clôture de la liquidation et la fin de l'existence de la Société PRIMEROSE.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la Société seront tenus pendant cinq (5) ans suivant la clôture de la liquidation au siège social de la société au 7, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes comparants ont signé avec, Nous, notaire le présent acte.

Signé: O. Sørensen, D. Caviglia, J.-M. Debaty, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2005, vol. 891, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028856.3/239/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**AUT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 350A, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 62.343.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2005, réf. DSO-BC00169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 avril 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(028755.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**MAISON TERNES-PAULUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 57, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 62.476.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 avril 2005.

Signature.

(028814.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**NETFIN.COM HOLDING S.A., Société Anonyme (in liquidation).**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 76.054.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the tenth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting (the «Meeting») of the Shareholders of NETFIN.COM HOLDING S.A. (the «Company») a «société anonyme», established and having its registered office at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 76.054), incorporated pursuant to a notarial deed of 17 May 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 699 of 27 September 2000.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 14 May 2002, published in the Mémorial C number 1138 of 27 July 2002.

The Company was put into liquidation, pursuant to a deed of the undersigned notary, on 4 March 2005, its publication in the Mémorial C pending.

The Meeting is declared opened in the chair by Mr. Peter Vansant, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr. Marc Lacombe, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Emmanuel Ultsch, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. To hear the report of the liquidation auditor on the due performance by the liquidator of its duties and activities in relation to the voluntary liquidation of the Company resolved upon by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 4 March 2005.

2. To grant discharge (quitus) to the liquidator and the liquidation auditor in respect of their liquidation duties and activities.

3. To close the liquidation and acknowledge that the Company ceases to exist.

4. To resolve that the Company's books and documents shall be deposited with and kept for a term of five years after the date of publication of the present deed in the Luxembourg official gazette at the former office, 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance-list that all the shares are present or represented at the Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting acknowledges and accepts the report of the liquidation auditor (commissaire-vérificateur), the company LUXOR AUDIT, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office at 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, on the due performance by the liquidator DULVERTON WORLD INVESTMENTS LIMITED, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Road Town, Tortola, PO Box 3174 (The British Virgin Islands) of its duties and activities in relation to the voluntary liquidation of the Company resolved upon by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company, which was held before the undersigned notary, on 4 March 2005.

*Second resolution*

The Meeting agrees with the conclusion of the liquidator's report and accepts that the amounts provided for the payment of charges and expenses will be paid by the liquidator as and when incurred.

Any excess of provision will be repaid to the shareholders after a period of five years, any duly substantiated shortfall in provision will be made good by the shareholders to the liquidator upon demand.

Thereupon the meeting grants discharge (quitus) to both companies LUXOR AUDIT, S.à r.l. and to DULVERTON WORLD INVESTMENTS LIMITED, in respect of their liquidation duties and activities.

*Third resolution*

The Meeting closes the liquidation and acknowledges that the Company ceases to exist.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves that the Company's books and documents shall be deposited with and kept for a term of five (5) years after the date of publication of the present deed in the Luxembourg official gazette at the former offices of the Company, being 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Nothing else being on the agenda, the Meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, having personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des Actionnaires de NETFIN.COM HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 76.054), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 17 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 699 du 27 septembre 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1138 du 27 juillet 2002.

La Société a été mise en liquidation, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 mars 2005, sa publication au Mémorial C étant en cours.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Peter Vansant, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Ultsch, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur sur la bonne exécution par le liquidateur de ses fonctions et activités en relation avec la liquidation volontaire de la Société décidée lors d'une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 4 mars 2005.

2. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de leurs fonctions et activités de liquidation.

3. Clôture de la liquidation et reconnaissance que la Société cesse d'exister.

4. Décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans à partir de la date de publication des présentes dans le Journal Officiel Luxembourgeois auprès de l'ancien siège social de la Société, 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend connaissance et accepte le rapport du commissaire-vérificateur, la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, sur la bonne exécution par le liquidateur DULVERTON WORLD INVESTMENTS LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, PO Box 3174 (Iles Vierges Britanniques), de ses fonctions et activités dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue par-devant le notaire soussigné, en date du 4 mars 2005.

*Seconde résolution*

L'Assemblée accepte la conclusion contenue dans le rapport du liquidateur et accepte que les frais et charges éventuellement dus seront réglés par le liquidateur, s'ils s'avèrent nécessaires.

Tout surplus de provision sera remboursé aux actionnaires après une période de cinq ans, toute insuffisance de la provision dûment justifiée par le liquidateur sera mise à disposition par ces mêmes actionnaires.

Dès lors l'Assemblée accorde décharge aux deux sociétés LUXOR AUDIT, S.à r.l. et DULVERTON WORLD INVESTMENTS LIMITED, pour l'exécution de leurs fonctions et activités dans le cadre de la liquidation.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et reconnaît que la Société cesse d'exister.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication des présentes dans le Journal Officiel Luxembourgeois auprès de l'ancien siège social de la Société, en l'occurrence au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Vansant, M. Lacombe, E. Ultsch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2005, vol. 891, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028922.3/239/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**VIDALE & GLOESENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2114 Luxembourg, 10, rue Malakoff.  
R. C. Luxembourg B 71.658.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 avril 2005.

Signature.

(028821.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**COMPAGNIA ATLANTICA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 86.712.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(028869.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**LIMPERTSBERG CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 78.189.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signature.

(028864.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**EFEX S.A., Société Anonyme,  
(anc. EFEX EUROPEAN FOOD EXPORT S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 19, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 42.464.

L'an deux mille cinq, le dix-huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EFEX EUROPEAN FOOD EXPORT S.A., en abrégé EFEX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 134 du 29 mars 1993. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 11 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1137 du 10 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Herbert Grossmann, docteur en droit, demeurant à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Angélique Aubriet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Busciglio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination en EFEX S.A.

2.- Modification de l'article 4 des statuts.

3.- Ajout à l'article 2 des statuts concernant l'objet social d'un deuxième alinéa nouveau conçu comme suit:

«Elle peut en outre faire le commerce de tout matériel et produits médicaux.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en EFEX S.A.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de EFEX S.A.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'ajouter à l'article 2 des statuts concernant l'objet social un deuxième alinéa nouveau conçu comme suit:

«Elle peut en outre faire le commerce de tout matériel et produits médicaux.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Grossmann, A. Aubriet, C. Busciglio, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 février 2005, vol. 430, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mars 2005.

H. Hellinckx.

(028925.3/242/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**EFEX S.A., Société Anonyme,  
(anc. EFEX EUROPEAN FOOD EXPORT S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 19, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(028927.3/242/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**LLWI & B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.859.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028876.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**EST-ETUDES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck.

R. C. Luxembourg B 36.513.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme de droit français EST-ETUDES, établie et ayant son siège social à F-94210 La Varenne Saint-Hilaire, 7, place de la Gare, inscrite au R.C.S. Créteil sous le numéro 327 949 376, ici représentée par son Président directeur général Monsieur Jean Bernard Petithomme-Lafaye, demeurant à F-06400 Cannes, 14, allée du Parc Saint Jean.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée EST-ETUDES LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 36.513,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, le 27 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 356 du 1<sup>er</sup> octobre 1991.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents (24,78 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Que la comparante EST-ETUDES prénommée, est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet rétroactif au 31 décembre 2004.

Que tout le passif a été payé et que des provisions pour pertes ont été faites et que la liquidation de la Société a été achevée.

La comparante déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société EST-ETUDES LUXEMBOURG, S.à r.l. et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.-B. Petithomme-Lafaye, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 29 mars 2005, vol. 468, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mars 2005.

A. Lentz.

(028960.3/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**FINANCIAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. FINANCIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A.H.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.518.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Signature.

(028871.3/4214/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**FINANCIAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. FINANCIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A.H.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.518.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Signature.

(028867.3/4214/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**HAMMERHEAD PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.601.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD1018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028873.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**ATOUT IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 83.887.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028912.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**VB PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 96.133.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028914.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**GOLDEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 100.296.

L'an deux mille cinq, le sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GOLDEX S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 100.296.

La Société fut constituée suivant acte notarié du 8 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 600 du 10 juin 2004.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 825 du 11 août 2004.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Michele Canepa, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux millions soixante-neuf mille trois cent cinquante euros (2.069.350,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de deux millions deux cent mille euros (2.200.000,- EUR) à un montant de cent trente mille six cent cinquante euros (130.650,- EUR) moyennant remboursement de l'intégralité du produit de la prédite réduction de capital aux actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, en conformité avec les dispositions de l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

2.- Décision d'annuler deux cent six mille neuf cent trente-cinq (206.935) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

3.- Modification subséquente de l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société.

4.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

5.- Nomination de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à deux millions deux cent mille euros (2.200.000,- EUR) représenté par deux cent vingt mille (220.000) actions est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à une réduction du capital social de la Société à concurrence de deux millions soixante-neuf mille trois cent cinquante euros (2.069.350,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de deux millions deux cent mille euros (2.200.000,- EUR) à un montant de cent trente mille six cent cinquante euros (130.650,- EUR) moyennant remboursement de l'intégralité du produit de la prédite réduction de capital aux actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société.

L'assemblée constate que le produit du remboursement de la prédite réduction de capital ne pourra être effectué qu'avec le respect des dispositions de l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'annuler, concomitamment à la prédite réduction de capital, deux cent six mille neuf cent trente-cinq (206.935) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

*Troisième résolution*

Afin de refléter la réduction de capital avec l'annulation des actions ci-avant intervenues, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société pour donner à cet premier alinéa de la l'article cinq (5) la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cent trente mille six cent cinquante euros (130.650) divisé en treize mille soixante-cinq (13.065) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société GOLDEX S.A., prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 79.709).

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées,
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise,
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société,
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Canepa, C. Orban, F. Spadoni, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2005, vol. 891, fol. 82, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(029130.3/239/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**GOLDEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 100.296.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(029132.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**WIRETEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 74.104.400.-.**Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 77.269.

In the year two thousand and five, on the sixteenth day of March,  
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of WIRETEL INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 77.269, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 1st August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 27, dated 16 January 2001 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 3rd February 2004.

The Meeting was opened by the Chairman Mr Xavier Nevez, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mr Marc Prospert, private employee, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The Meeting elected as Scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Special vote of discharge of the directors' mandates; and
3. Appointment of a liquidator and determination of the liquidator's mission.

II.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that out of seventy four million one hundred four thousand four hundred (74,104,400) shares, representing the entire subscribed share capital of the Company, all the shares in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the agenda items.

IV. All the shareholders of the Company state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting and have unanimously agreed to waive the convening notice in respect of this meeting.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Meeting resolves to grant, by special vote, full discharge to the directors of the Company for the exercise of their mandates until the day of the present deed.

*Third resolution*

The Meeting resolves to appoint Mr Fons Mangen, company director, with professional address at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as liquidator. The Meeting requests that the liquidator prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities. The Meeting further resolves that the liquidator shall have the broadest powers to pay any outstanding liabilities of the Company and distribute the net assets of the Company to the shareholders and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of its liquidator.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq et le seizième jour du mois de mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de WIRETEL INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.269, constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg daté du 1<sup>er</sup> août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 27, daté du 16 janvier 2001 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont par la suite été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, daté du 3 février 2004.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier Nevez, maître en droit, avec adresse professionnelle est à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

Le Président désigne comme Secrétaire de l'Assemblée Monsieur Marc Prospert, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur de l'Assemblée Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Vote spécial de décharge aux administrateurs; et
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de sa mission.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes. Les procurations des actionnaires représentés resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Soixante quatorze million cent quatre mille quatre cent (74.104.400) actions apparaissent sur ladite liste de présence, l'intégralité du capital social est par conséquent présent ou représenté et la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Tous les actionnaires de la Société déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la présente Assemblée ainsi que de son ordre du jour et décident à l'unanimité de renoncer à la procédure de convocation concernant cette Assemblée.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la société en liquidation.

*Seconde résolution*

L'Assemblée décide de donner, par vote spécial, pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour du présent acte.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer M. Fons Mangen, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme liquidateur. L'Assemblée requiert le liquidateur de préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société. L'Assemblée décide également que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout paiement des dettes en cours de la Société et distribuer les valeurs nettes de la Société aux actionnaires et que la Société sera engagée envers les tiers par la simple signature de son liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: X. Nevez, M. Prospert, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, vol. 23CS, fol. 98, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005.

A. Schwachtgen.

(028995.3/230/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 25,000.-.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 79.098.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of the month of March.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company»), incorporated under the corporate name EUROPEAN DVD, S.à r.l. by a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on December 23, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 441 of June 14, 2001 and entered in the Register of Commerce and Companies at Luxembourg, section B under the number B-79.098, the articles of incorporation of the Company having been last amended by a deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on January 19, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 0.30 pm and was presided by M<sup>e</sup> Lionel Berthelet, lawyer, residing in Luxembourg,

The President appointed as secretary M<sup>e</sup> Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1 To reduce the Company's corporate capital by an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) so as to reduce it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to an amount of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-), by cancelling all of the twenty-five (25) Class F shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, presently held by Bridgepoint Capital, and to reimburse the par value of these twenty-five (25) Class F shares in the aggregate amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) to BRIDGEPOINT Capital.

2 To amend article 7, first paragraph, of the Articles of Incorporation of the company to reflect the projected capital decrease.

3 To confer power to the manager(s) to implement the resolutions to be adopted under item 1).

4 Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendancelist that all the shares representing the total capital are represented at the meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to reduce the Company's corporate capital by an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) so as to reduce it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to an amount of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-), by cancelling all of the twenty-five (25) Class F shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, presently held by Bridgepoint Capital, and to reimburse the par value of these twenty-five (25) Class F shares in the aggregate amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) to Bridgepoint Capital.

*Second resolution*

In order to reflect the foregoing resolution, the shareholders of the Company resolve to amend Article 7, first paragraph, of the Articles of Association of the Company, which shall have the following wording:

«The issued share capital of the company is set at twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) represented by a Class A Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class A parts, a Class B Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class B parts, a Class C Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class C parts, a Class D Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class D parts, a Class E Stock Compartment currently composed of twenty-five (25) parts, a Class F Stock Compartment composed of currently zero (0) Class F parts, a Class G Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class G parts, a Class H Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class H parts, a Class Stock I Compartment composed of twenty-five (25) Class I parts and a Class J Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class J parts, each part having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) fully paid-in.»

*Third resolution*

The shareholders resolve to confer power to the manager(s) to give effect to the previous resolutions. The manager(s) is/are entitled and authorised to do all things necessary and useful in relation to such capital reduction.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 1,200.- Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document at 0.45 pm.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quinze mars.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée sous la dénomination sociale EUROPEAN DVD, S.à r.l. suivant acte de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 décembre 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 441 du 14 juin 2001 et inscrite

au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B-79.098, et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte de Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 12.30 heures, sous la présidence de M<sup>e</sup> Lionel Berthelet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M<sup>e</sup> Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Audrey Scarpa, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1 Réduction du capital social de la Société à concurrence de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-), par annulation de toutes les vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, actuellement détenues par Bridgepoint Capital, et remboursement de la valeur nominale de ces vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F d'un montant total de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) à Bridgepoint Capital.

2 Modification de l'article 7, premier paragraphe, des Statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social projetée.

3 Pouvoirs à conférer au(x) gérant(s) pour mettre en oeuvre les décisions à prendre sous le point 1).

4 Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-), par annulation de toutes les vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, actuellement détenues par Bridgepoint Capital, et de rembourser la valeur nominale de ces vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F d'un montant total de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) à BRIDGEPOINT Capital.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter les décisions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 7, paragraphe premier, des Statuts de la Société, de manière à ce qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) divisé en un compartiment de Classe A composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe A, un compartiment de Classe B composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe B et un compartiment de Classe C composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe C, un compartiment de Classe D composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe D, un compartiment de Classe E composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe E, un compartiment de Classe F composé de zéro (0) parts sociales de Classe F, un compartiment de Classe G composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe G, un compartiment de Classe H composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe H, un compartiment de Classe I composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe I, un compartiment de Classe J composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) entièrement libérée.»

*Troisième résolution*

Les associés confèrent au(x) gérant(s) tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les décisions ci-dessus. Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) et mandaté(s) à prendre toute mesure nécessaire et utile en relation avec la réduction du capital social.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à 1.200,- euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte à 12.45 heures.

Signé: L. Berthelet, M. Muller, A. Scarpa, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, vol. 24CS, fol. 5, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 avril 2005.

P. Decker.

(028981.3/206/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

---

**F.I.P. S.A., FINANCE INVESTISSEMENT PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.395.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028919.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

---

**LES EOLIENNES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 86.672.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028906.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

---

**SWYNFORD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 99.437.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028935.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

---

**ASSOR (LUX) S.A., Société Anonyme,  
(anc. ABRI RE).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 46.260.

L'an deux mil le cinq, le dix huit mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABRI RE, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 121 du 31 mars 1994,

modifiée suivant acte sous seing privé des actionnaires en date du 17 mai 2001 en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations No 1132 du 8 décembre 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.260.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich, qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent Tucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société vers L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

2.- Changement de la dénomination de la société en ASSOR (LUX) S.A.

- 3.- Modification de l'objet social de la société.  
 4.- Suppression de la valeur nominale des actions.  
 5.- Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de 1.280.571,74 EUR à 1.280.580,- EUR par un apport en espèces de 8,26 EUR.  
 6.- Modification de l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.»

7.- Modification de l'article 12 pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 12.** Les comptes de la société seront soumis à une révision comptable effectuée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée maximale de six ans et ils seront rééligibles.»

8.- Modification de l'article 17 pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

9.- Démission de la société KPMG de son mandat de réviseur externe.

10.- Nomination d'ABAX AUDIT, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

11.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varient par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**«Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en ASSOR (LUX) S.A., par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination d'ASSOR (LUX) S.A.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**«Art. 2.** La société a pour objet l'activité de conseil économique.

Elle pourra également procéder à toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer toute désignation de valeur nominale.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital de la société pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-et-onze euros virgule soixante-quatorze cents (1.280.571,74 EUR) à un million deux cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt euros (1.280.580,- EUR) par le versement en espèces dans la caisse de la société d'un montant de huit euros et vingt-six cents (8,26 EUR).

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt euros (1.280.580,- EUR) représenté par huit mille quatre cents (8.400) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.»

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** Les comptes de la société seront soumis à une révision comptable effectuée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée maximale de six ans et ils seront rééligibles.»

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

*Dixième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de la société KPMG de son mandat de réviseur externe et lui confère pleine et entière décharge.

*Onzième résolution*

L'Assemblée décide de nommer, pour une période de six ans, la société ABAX AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 27.761, en tant que commissaire aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 1.250,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, D. Origer, V. Tucci, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, vol. 147S, fol. 53, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2005.

Signature.

(029093.3/206/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

---

**ASSOR (LUX) S.A., Société Anonyme,  
(anc. ABRI RE).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 46.260.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2005.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(029095.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

---